

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/2591 de la Commission du 21 novembre 2023, renouvelant l'approbation de la substance active éthéphon conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **SIERRA***

de la société *BAYER SAS*

numéro de dossier *n°2025-0139*

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit SIERRA dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substances active éthéphon,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance le 31 janvier 2025**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	SIERRA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BAYER SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 Lyon France
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	180 g/L - éthéphon
Numéro d'intrant	9300285
Numéro d'AMM	9300285
Fonction	Substance de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	
Date d'échéance de l'AMM	31/01/2025
Date limite pour la vente et la distribution	31/07/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	31/07/2026

A Maisons-Alfort, le 31/01/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)